

RAPPORT MUTUALISTE

*par Bénédicte LHOTE,
Présidente de la Commission Animation du Réseau et des Territoires
et Philippe MENSSON, Président de la MSA Marne Ardennes Meuse*

PM : Pourquoi un rapport mutualiste ? Parce que c'est le témoignage de l'engagement au quotidien des élus de la MSA en leur qualité de délégué local
Quel est le rôle des délégués MSA ?

BL : C'est tout d'abord porter haut les couleurs de la MSA, de la protection sociale et par la détection des besoins des assurés, les orienter vers les services MSA.
C'est être actif au coeur de son territoire, susciter, accompagner les initiatives locales et faire connaître les offres de la MSA.

A quoi sert le mutualisme ?

C'est un mode de fonctionnement solidaire et responsable qui allie à la fois les décisions collectives et l'initiative individuelle. Il est très important de mettre en valeur le travail de terrain mené par les délégués MSA.

Quel est l'objet de ce rapport mutualiste ?

Notre rapport mutualiste :

C'est premièrement, illustrer par des exemples concrets les actions du Réseau des Élus lors du dernier mandat 2005 à 2010, et c'est vous faire part des réflexions sur quelques axes d'améliorations.

C'est aussi vous présenter notre nouvelle organisation mutualiste à la suite des élections.

Et enfin c'est donner quelques grandes orientations pour ce nouveau mandat qui démarre.

Je reprends les exemples d'actions du Réseau des Élus dont les thématiques sont constantes et toujours au centre de la vie de l'adhérent.

Je cite :

- les risques professionnels agricoles,
 - la vie quotidienne des familles,
 - la prévention du capital santé,
 - la prévention du vieillissement,
- et bien d'autres encore...

Il y a aussi la réponse à des besoins de territoire dans une démarche de développement social.

Je peux dire que 2005-2010 s'est caractérisé pour le Réseau des Elus par un dynamisme varié et hétérogène, selon les territoires des échelons locaux.

Pour s'aider dans l'action, le Réseau des Élus s'est doté du « référentiel des actions ». C'est un répertoire d'actions qui recense presque exhaustivement toutes les actions qui sont faites à l'initiative de la MSA sur le territoire de Marne Ardennes Meuse.

Ainsi, les ateliers diététiques du sud marnais ont inspiré des actions en nord meusien, l'ensemble s'intégrant dans une politique plus générale d'équilibre alimentaire qui a aussi remporté un franc succès dans le Rethélois.

L'information sur la prévention santé reste une constante des actions de terrain. En effet, certains élus du Réseau préfèrent des réunions régulières une à deux fois par an sur des thèmes variés comme les risques cardiovasculaires ou le diabète.

D'autres optent pour une grande conférence tous les deux ans, nous y avons traité de la maladie d'Alzheimer, du don d'organes, et du stress. C'est la stratégie adoptée par les échelons locaux d'Ay, Epernay, Avize et de Givry en Argonne, Ste Ménehould-Ville sur Tourbe. Ces conférences, ont toutes été menées avec des partenaires et ont répondu à des problématiques ou inquiétudes locales. En effet, 100 à 250 personnes y ont assisté avec beaucoup d'intérêt.

Un autre exemple de coordination d'une action d'envergure, à l'initiative des élus du Val de Sormone, c'est la « journée retraite active ». Elle a lieu depuis plus de dix ans aux Vieilles Forges dans les Ardennes, et elle a rassemblé jusqu'à 350 participants le 25 mai dernier.

De même ; le Réseau des Elus s'implique pour les réunions régionales de prévention qui sont organisées par la SST (pour les nouveaux, cela veut dire Santé Sécurité au Travail).

Rappelez vous la journée « phytosanitaire » à Demanges aux Eaux en Meuse, les journées de l'élevage à Noirlieu (Marne), à Maubert Fontaine dans les Ardennes ou à Peuvilliers en Meuse.

Je vous rappelle aussi les nombreuses réunions organisées sur les exploitations de contentions bovines et ovines.

Je veux souligner, l'initiative du Réseau des Elus du Rethélois, qui a permis de mener deux grandes campagnes d'information sur le risque cardans et le risque balles rondes. Toutes les OPA du département des Ardennes ont été impliquées, et l'on peut se féliciter de la forte diminution, voire la suppression, de ces risques au cours de ces deux dernières années.

Je ne veux pas terminer ce bref tour d'horizon sans parler du CDST (Contrat de Développement Social Territorialisé). Ce CDST s'est mis en place dans le sud meusien sur le canton de Gondrecourt le Château. Il y aura bientôt un an, la fête du canton a permis à environ trois mille personnes, de voir et découvrir les richesses du savoir faire qui existaient près de chez eux.

Ce sont quelques exemples d'actions de terrain organisées avec l'appui du Réseau de Elus. Il n'est pas possible d'en dresser la liste complète.

Maintenant abordons, les axes d'amélioration.

En décembre, les présidents et vice présidents des échelons locaux ont fait le bilan du mandat ; je vous livre les axes d'amélioration qui en sont ressortis :

- En premier lieu, continuer et améliorer l'information préalable des délégués, sur les actions qui ont lieu sur leur territoire.
- Deuxièmement, mieux connaître les différents services rendus par la MSA pour permettre aux délégués d'assurer leur rôle de relais.
- Troisièmement, repérer les décideurs locaux pour permettre aux délégués de mieux se faire connaître et aussi développer des partenariats, en particulier en direction des collectivités locales.
- En point quatre, créer ou s'associer à des évènements autour d'une thématique, sanitaire, sociale, sportive ou adaptée à nos objectifs.
- Et enfin, faire mieux connaître le rôle des délégués du 2^{ème} collège dans les entreprises pour permettre de répondre aux attentes des salariés.

Ces différents points vont être pris en compte pour élaborer notre plan d'actions pour ce nouveau mandat dont les grands axes vont être présenté en troisième partie.

J'aborde maintenant la deuxième partie relative aux élections MSA 2010 et la mise en place des structures mutualistes.

La première étape, l'enchaînement des élections, en janvier, les 783 délégués cantonaux, puis l'élection des administrateurs en mars dernier.

La seconde étape, la mise en place des structures mutualistes qui passe par la constitution des nouveaux échelons locaux et des comités départementaux.

Dans quelle dynamique se sont créés les nouveaux échelons locaux ?

La dynamique de territoire, c'est l'objectif prioritaire !

Nous avons souhaité un lien plus étroit entre le périmètre géographique d'un échelon local et les collectivités locales, particulièrement celles en charge du développement rural en référence au « pays » et aux communautés de communes.

Nous avons tenu compte des liens privilégiés entre les cantons pour favoriser les synergies.

Nous nous appuyons sur les délégués qui souhaitent s'impliquer dans la vie du Réseau des Elus, au sein d'une équipe : le bureau de l'échelon local.

Quelle est l'articulation entre le Conseil d'Administration, le comité départemental et l'échelon local ? Quel est le rôle respectif de chacune de ces instances ?

À toutes ces questions, je vais répondre au fur et à mesure, à commencer par le Conseil d'Administration qui, avec la commission « Animation du Réseau et des Territoires », définit les grandes lignes de la politique d'animation et de développement des territoires en Marne Ardennes Meuse.

Je continue par le comité départemental, chaque comité départemental est composé de dix administrateurs et de neuf membres cooptés par le Conseil, représentant les différents collèges et filières professionnelles. Tous les membres sont des élus délégués de la MSA.

Le comité départemental a un rôle d'interface et d'impulsion pour l'animation des territoires.

A ce titre, il est au courant de tous les plans d'actions du Réseau des Elus du département.

Et il remonte les besoins des échelons locaux au Conseil d'Administration.

Sur délégation du Conseil d'Administration, il assure la représentation politique, dans la vie institutionnelle du département. Il est le relais des décisions du Conseil d'Administration.

Je cite enfin les échelons locaux, qui sont le fondement de notre démocratie mutualiste. A ce jour, tous les échelons locaux sont organisés autour d'un bureau composé d'un président, de vice-présidents et de membres.

Le bureau et les membres de l'échelon local définiront un programme d'actions avec des référents selon les thèmes retenus, par exemple la protection sociale, la santé, la sécurité au travail, ou encore l'action sanitaire et sociale.

Le Réseau des Elus sur l'échelon local est un relais de proximité à l'écoute à la fois des besoins des adhérents MSA et des populations de son bassin de vie.

Pour faire vivre ce Réseau d'Elus, de quels moyens disposons-nous ?

Tout d'abord, nous pouvons compter sur l'équipe du service « Territoires et Réseaux » qui accompagne le Réseau des Elus dans leurs démarches et qui reste à leur disposition sur le terrain.

Naturellement, nous avons prévu un programme de formation et d'information des élus qui sera dispensé tout au long du mandat, avec des supports mis à disposition des délégués.

Notez dès maintenant de réserver une matinée entre début novembre et mi décembre pour la première session de formation.

Nous profitons des nouvelles technologies de l'internet pour activer un espace spécialement dédié au Réseau des Elus. Vous êtes, dès maintenant, invité à donner votre adresse mail pour recevoir le code qui vous permettra d'accéder à cet espace privilégié.

Enfin je vous annonce que les comités départementaux pourront allouer des financements aux actions présentées par l'échelon local.

Sur les territoires, soyons attentifs à mettre en œuvre des actions bénéfiques à chacun : adhérent et population rurale.

BL : **Maintenant nous abordons la troisième et dernière partie de ce rapport mutualiste. Et c'est moi qui vais interroger le Président.**

Philippe, peux tu nous dire quelles sont les grandes orientations de ce mandat qui débute ?

PM : La politique d'animation et de développement des territoires définie par le Conseil d'Administration porte particulièrement sur la promotion des programmes et services proposés par la MSA.

Ce sont les programmes et ateliers proposés par les services MSA, comme

- la protection sociale,
- la prévention de la santé,
- la prévention des risques professionnels en agriculture ;
- l'action sanitaire et sociale vers les familles, les jeunes, les salariés d'entreprise, les seniors,
- les actions communes avec Groupama comme le Trophée Jeunes, la sécurité routière ou encore l'expérimentation Pays de santé dans les Ardennes.

J'ajoute qu'il est important que, vous, délégués, vous connaissiez mieux les offres de services complémentaires proposées par MSA Services.

En effet, cette structure regroupe différentes filiales associatives qui participent au développement social de nos territoires

Les connaître et en parler autour de vous participe à votre action d'animation du territoire.

- Nous avons l'insertion par le travail des personnes handicapées sur la région de Reims, l'association « Le Centre de Jonchery ».
 - Nous complétons notre offre par l'insertion par l'activité économique des chômeurs de longue durée, l'association « Laser Insertion 51 » basée à Epernay.
 - Connaissez-vous l' « ASEPT » (Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires) ? et qui a pour but la promotion des actions de prévention de la santé.
 - Nous avons une autre corde à notre arc « offre de service », c'est la formation et l'ingénierie de projets de territoire réalisée par l'Association « ID MSA ».
 - Je n'oublie pas le maintien à domicile des personnes handicapées et des seniors par la téléassistance assurée par l'association « Présence Verte ».
 - De même que l'hébergement des personnes âgées en petite unité de vie réunie au sein de l'Union des MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées).
- Tout un programme !

BL : **Merci Philippe pour cette présentation exhaustive de l'offre de service complémentaire. Je sais qu'il y a un autre axe de développement des Territoires, peux tu nous en dire plus ?**

Cet axe s'appuie, en particulier, sur le Réseau des Élus de l'échelon local, qui par sa connaissance du terrain est un observateur privilégié des nouveaux projets. Il doit prendre sa place dans l'élaboration de projets qui concernent son territoire, des projets d'initiative locale pour l'aménagement et le développement des territoires ruraux. L'objectif est de répondre aux besoins de la population rurale.

Les domaines d'intervention et les acteurs sont multiples, des collectivités locales ou territoriales jusqu'à l'État.

J'ai pour exemple la politique d'aménagement des zones rurales, actuellement menée, au travers notamment des pôles d'excellence rurale.

La MSA Marne Ardennes Meuse doit prendre toute sa place dans les domaines qui la concerne par exemple :

- L'accueil de la petite enfance (les micro -crèches)
- Les réseaux de santé
- Les maisons de santé rurale. 250 maisons doivent être financées par le Ministère de la Santé et l'assurance maladie dans les cinq ans à venir. Certaines seront chez nous !
- L'hébergement des personnes handicapées retraitées à l'exemple de la MARPHA de Sompuis qui accueillera ses premiers résidents dans tous les prochains jours.

BL : *Pour ma part* et en conclusion,

Je dis que le Réseau des Élus de l'échelon local doit se positionner en tant qu'acteur incontournable du développement des territoires ruraux.

L'organisation et les moyens que nous mettons en place doivent vous permettre, en votre qualité de délégué de territoire, d'exercer au mieux vos missions de relais et d'animation de votre milieu de vie.

Je vous remercie.

PM : Merci. Je compte sur votre implication pour qu'ensemble nous relevions ces défis importants pour l'avenir des territoires.